



L'INF ORDRE

BULLETIN D'INFORMATION CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES PEDICURES-PODOLOGUES LANGUEDOC-ROUSSILLON

Maison des Professions Libérales
285, rue Alfred Nobel
34000 MONTPELLIER

Tel: 04 67 20 18 21
Fax: 04 67 20 17 04
contact@languedoc-roussillon.cropp.fr

Secrétaire administrative :
Mme Cyrille BARAUD

CONSEILLERS ORDINAUX

Franck ALZIEU	Président
Aline DELBOSC-ALCOUFFE	Vice-Présidente déléguée
Patricia PETERSEN	Vice-Présidente
Réne AURIACH	Trésorier
Gérard BAILLEUX	Secrétaire général
Alain CAISSO	Titulaire

Six postes vacants
de Suppléants

Tour d'ivoire ?

Contrairement aux idées reçues et à ce que certains s'imaginent, le Conseil régional de l'Ordre des Pédiçures-Podologues n'est pas une "tour d'ivoire" pour les Conseillers et leur Président.

Nous sommes à votre écoute, à l'écoute des Professionnels soucieux de travailler dans le respect du code de déontologie. Nous sommes disponibles pour vous conseiller, vous renseigner, vous aider.

Sachez que nous sommes à votre service, que vous pouvez obtenir facilement un rendez-vous avec le Président ou un Conseiller de votre choix en vous adressant au secrétariat.

Nous sommes là également pour faire respecter, les règles de ce code de déontologie que vous avez signé, vérifier, valider les contrats de collaboration, remplacement, cession de patientèle vérification ayant pour but de protéger les deux signataires. Statuer sur les demandes de dérogations des cabinets secondaires, pour ce faire, un logiciel de démographie dont les grandes lignes ont été définies par la "commission de démographie et modes d'exercices" du CNOPP, sera opérationnel en fin d'année dans les régions. Il permettra également de conseiller les jeunes diplômés sur le choix de l'emplacement de leur première installation.

Notre rôle ne se limite pas à celui de "gendarme", nous pouvons aussi éteindre les "incendies", conflits entre Professionnels ou Patient/Podologue...

C'est un travail difficile que la commission de conciliation s'efforce de mener avec justesse et justice dans le respect des spécificités de chacun.

SOMMAIRE

Les ARS.....	page 2
Les EPP.....	page 2
Elections	page 2
Caducée.....	page 2
Bilan 2009.....	page 3
Plaques, ordonnancier.....	page 4
Demission.....	page 4
Agenda.....	page 4

J'espère que ces quelques lignes ont modifié positivement votre vision du CROPP LR.

Quand vous lirez ces lignes, les vacances ne seront pas loin ou déjà là.

Tout le Conseil vous souhaite de passer cette période de repos le plus agréablement possible.

Franck Alzieu

E P P

Les EPP qui se sont déroulées depuis le début de l'année par petits groupes, sur Narbonne et Montpellier, animés par Mme Patricia PETERSEN notre facilitateur, ont rencontré un vif succès.

Il faut féliciter Mme PETERSEN pour son engagement et le surcroît de travail dû à la démission de notre délégué CROPP, Mr BUXEDA (voir dernière page).

Nous vous rappelons que les EPP n'ont pas pour but de vous former, c'est une auto évaluation volontaire qui vous amène à améliorer la qualité de l'exercice de votre Profession.

La formation est une obligation pour tout Professionnel de santé, Pédicure-Podologue en particulier, (Art. R.4322-38)

ELECTIONS

Nouvelles dispositions de la loi HPST :

Un décret n° 2010-199 du 26 février 2010, paru au J.O. du 28/02/10, modifie les modalités d'élections des Conseils de l'Ordre. Les Conseillers ordinaires seront renouvelés par moitié tous les trois ans au lieu du tiers tous les deux ans.

En conséquence, les prochaines élections ordinaires sont repoussées au premier semestre 2012.

Les Conseillers sortants en 2012 :
Madame DELBOSC-ALCOUFFE Aline,
vice Présidente déléguée
Madame PETERSEN Patricia,
Vice Présidente

Il sera désigné lors d'un prochain Conseil, entre Mr AURIACH René et Mr CAISSO Alain, le conseiller qui sera sortant en 2012 et celui qui sera associé à Mr BAILLEUX Gérard et Mr ALZIEU Franck, dont le mandat vient à échéance en 2015.

Pour les postes de Conseillers suppléants, le tirage au sort sera effectué en même temps que les titulaires, après les élections complémentaires qui seront organisées prochainement.

Nous vous informerons de la date et modalités, dans un prochain l'Inf'Ordre.

A R S

En début d'année, s'est mise en place, l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon conformément à la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 juillet 2009.

L'ARS Languedoc-Roussillon regroupe les organismes chargés des politiques de santé en région et département (URCAM, DRASS, DDASS....) C'est autour de quatre objectifs stratégiques que l'ARS mènera sa mission :

Assurer un meilleur accès aux soins, contribuer à réduire les inégalités territoriales de santé, organiser les parcours de soins en fonction des patients, assurer une meilleure efficacité des dépenses de santé en lien avec l'assurance maladie.

Un même organisme l'ARS, sera l'acteur territorial de référence dans le domaine de la santé, des soins, du médico social et de la prévention au service des usagers.

CADUCEE

Prérogatives de l'affichage du caducée sur votre véhicule :

L'affichage du caducée sur votre véhicule doit être réservé à l'exercice de votre Profession, non pour vos déplacements privés (vacances, plage etc...)

- Contrairement aux idées reçues, sauf peut être pour certaines communes, le caducée ne vous exempte pas de régler votre stationnement et ne vous permet pas de vous garer anarchiquement.

c'est laissé à l'appréciation du préposé au stationnement et, ou à son indulgence.

- Nous vous rappelons que toutes les professions de santé ont l'obligation de porter secours aux personnes en difficulté.

Ils doivent donc être formés (c'est une obligation) aux premiers secours et maîtriser le maniement et le fonctionnement d'un défibrillateur.

Les formations, agréées, de premiers secours, sont dispensées soit par le corps des sapeurs pompiers, la croix rouge, la protection civile

Plus d'informations :



podoformation@unifformation.fr

Bilan comptable 2009

.Versements ONPP

Subventions reçues de l'ONPP.....	61 255 €
Quotités versées par l'ONPP.....	5 569 €
Total.....	66 824 €

Achats et charges externes

Fournitures bureau.....	3 104 €
Location bureau.....	2 013 €
Nettoyage, entretien bureau.....	216 €
Frais postaux + télécom.....	5 134 €
Indemnités Conseillers.....	20 366 €
Frais réunions, commissions.....	7 900 €

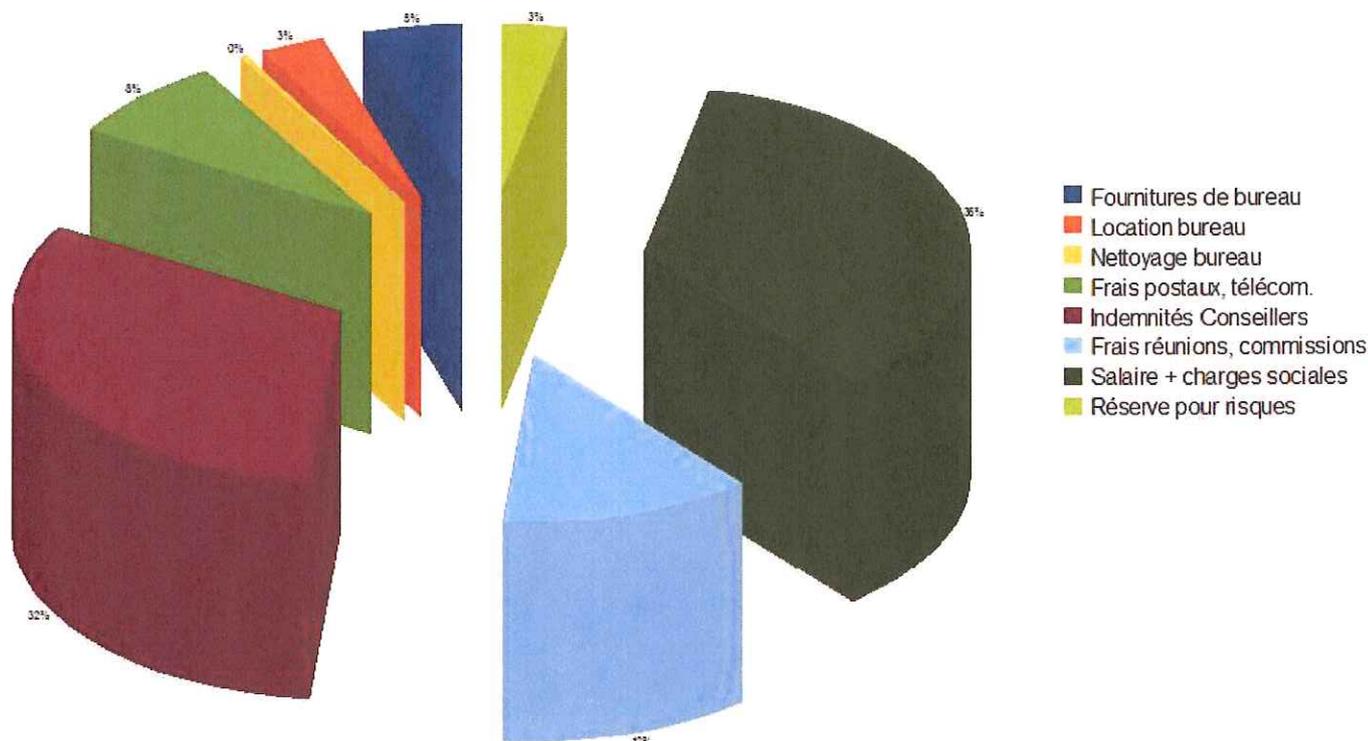
Charges de personnel

Salaire + charges sociales.....	22 760 €
---------------------------------	----------

Provisions

Réserve pour risques.....	5 331 €
---------------------------	---------

Résultat.....66 824 €.....66 824 €



Comme vous pouvez le voir, le bilan 2009 est pratiquement équilibré.

Le poste frais postaux reste important, dû aux courriers de relance pour les dossiers incomplets.

Nous vous rappelons que c'est l'argent de vos cotisations que nous gérons, la négligence de certains occasionne des dépenses qui pourrait être évitées.



CONTACT

Horaires Secrétariat

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi, 8h30 - 11h30 / 13h45-16h45

Tel : 04 67 20 18 21 Fax : 04 67 20 17 04

Le secrétariat sera fermé du 26 juillet au 21 août inclus

En cas d'urgence vous pouvez laisser un message au n° 06 27 62 05 95 nous vous rappellerons

Plaques professionnelles, ordonnanciers

Nous nous sommes rendu compte que beaucoup d'entre vous arborent sur leurs façades ou devantures des affichages non conforme au code de déontologie.

Nous vous rapellons que seule la plaque professionnelle avec les mentions légales (Nom prénom du professionnel, son titre reconnu par l'Ordre, Semelles orthopédiques ou Orthèses plantaires, ses horaires d'ouverture du cabinet et le numéro de téléphone propre au cabinet) doit être la seule signalétique autorisée. Art. 4322-74

De même, vos imprimés (ordonnancier, cartes de visites etc...) doivent être imprimés avec sobriété (pas de logos en forme de pied ou autre dessins, pas de publicité) Art. 4322-71 Il en va de la crédibilité de notre profession médicale.

N' hésitez pas à vous connecter sur le site de l'Ordre national : www.onpp.fr sur lequel vous pouvez retrouver en cliquant sur la page régionale, toutes les informations contenues sur ce bulletin d'information et les précédents. Vous pouvez également télécharger tous les documents nécessaires à l'exercice de votre Profession (contrats ect...)

Démission

Comme vous avez pu vous en rendre compte, nous n'avons plus de suppléants au sein du CROPP LR.

Pour raisons personnelles et professionnelles, Mr BUXEDA Didier, Conseiller suppléant et délégué CROPP nous a adressé sa démission, après quatre ans de présence au CROPP Languedoc-Roussillon.

Nous regretterons sa compétence professionnelle et sa convivialité. Nous lui souhaitons bonne chance pour l'avenir et la réussite professionnelle.

Vous pouvez demander, sur rendez-vous auprès du secrétariat, à rencontrer le Président ou un Conseiller de votre choix

Agenda

- 2 avril**, Conseil national Paris (F.ALZIEU)
- 23 avril** réunion Bureau Montpellier
- 3 mai**, Réunion EPP Narbonne (P.PETERSEN)
- 21 mai**, réunion de Bureau Montpellier
- 21 mai**, Commission communication (G.BAILLEUX)
- 21 mai**, Réunion EPP Montpellier (P.PETERSEN)
- 18 juin**, réunion Conseil Montpellier
- 21 juin**, réunion EPP Narbonne (P.PETERSEN)
- 9 juillet**, Conseil national Paris (F.ALZIEU)

Editeur: CROPP Languedoc-Roussillon

Directeur de publication: Franck Alzieu

Commission communication: Gérard Bailleux.

Mise en page et rédaction: Franck Alzieu (assisté par Scribus, logiciel de PAO)

Imprimeur: Souris Verte (Montpellier)

Dépot légal: Décembre 2007

Tirage: 500 exemplaires

ISSN: 1960-9965

